

Les subventions wallonnes seront payées plus tôt

■ **Maxime Prévot (CDH)** veut résoudre les problèmes de trésorerie pour 613 associations.

Voilà une nouvelle qui fera plaisir à plusieurs centaines d'associations actives dans le secteur de la santé et de l'action sociale en Wallonie et qui dépendent fortement de subventions versées chaque année par la Région wallonne. Si par le passé, les paiements étaient échelonnés en fonction du secteur, du décret qui fixait le montant de la subvention ou de toute autre décision, les choses devraient changer au 1^{er} janvier 2015. Le versement des subventions dépendait aussi et surtout du contrôle que la Région wallonne opérait à l'égard de l'utilisation de ces subventions avant leur versement. Désormais, la Wallonie appliquera à ces associations, un principe de confiance et de contrôle a posteriori. Et surtout 85% du paiement de la subvention s'effectuera entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars d'une année civile. "10% seront encore versés le 1^{er} septembre et le solde après l'examen du dossier justificatif de chaque association. Il devra être remis pour le 1^{er} mars de l'année qui suit", insiste le ministre wallon en charge notamment de l'Action sociale et de la Santé, Maxime Prévot (CDH), à l'initiative de cette simplification manifestement attendue depuis très longtemps par ces associations.

"Jusqu'à présent, les systèmes de paiement des avances étaient multiples: une avance au cours du premier trimestre, quatre avances de 22,50%, deux avances semestrielles,... Ce qui engendrait des soucis financiers pour les associations dans la

gestion de leurs actions de terrain et pour le paiement de leurs employés", poursuit le ministre wallon.

Cette mesure touchera directement 613 associations qui portent avec le secteur public 1 740 projets d'entrepreneuriat social "essentiels à la vie en société et aux conditions d'un réel développement économique et social", martèle Maxime Prévot. Quant au dossier justificatif qui doit être remis par les associations qui bénéficient d'une subvention de la région, il sera simplifié et se composera désormais d'une déclaration sur l'honneur, d'une déclaration de créance et d'un décompte récapitulatif.

16 secteurs de la santé et de l'action sociale

Seize secteurs sont ainsi concernés. Il s'agit des centres régionaux d'intégration; des initiatives locales d'intégration des personnes étrangères; des services d'aide aux familles et aux aînés; des centres d'accueil de jour pour personnes âgées; des Maisons d'accueil et Maisons de vie communautaire, des centres de planning et de consultation familiale et conjugale; de l'agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées; des services de médiation de dettes; des relais sociaux; des services d'insertion sociale; des centres de service social; des services de santé mentale; des centres de Télé-Accueil; des associations de santé intégrée; des centres de coordination de soins et de l'aide à domicile mais également des

réseaux et service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes.

Précisons encore que cette mesure ne concerne que ces secteurs. Les autres secteurs subventionnés par la région n'en bénéficieront pas encore: "J'espère faire tache d'huile sur les autres départements", explique encore Maxime Prévot.

La réforme vise à harmoniser la simplification et la dématérialisation du rapport d'activité. "Seules les données qui seront réellement exploitées seront collectées. Cela permettra de disposer des chiffres clés par secteur, de suivre leur évolution sur plusieurs années et d'établir un baromètre des secteurs de la santé et de l'action sociale en Wallonie", conclut-il.

Un nouveau type de rapport d'activité qui se déclinera en cinq parties.

Enfin un deuxième arrêté vient d'être validé par le gouvernement wallon, il concerne le cadastre de l'emploi dans le secteur non marchand. La mesure doit permettre de mieux connaître l'emploi dans les projets menés.

Stéphane Tassin

"J'espère faire tache d'huile sur les autres départements."

MAXIME PRÉVOT

Ministre wallon des Travaux publics, de la Santé et de l'Action sociale.